



BR Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi”

**RELANCE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL OUVERT N°DNCMP/28/S/2017 POUR
LA MAINTENANCE**

Date de Publication : 27/7/2017

Date d'Ouverture des offres : 11/9/2017

JUILLET 2017

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES**I. AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° DNCMP/11/S/2017 POUR LA MAINTENANCE DES AVR (AUTOMATIC VOLTAGE REGULATOR).**

Date de Publication: 17.7./2017

Date d'ouverture : 11.9./2017

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées « **POUR LA MAINTENANCE DES AVR (Automatic Voltage Regulator)** » suivant les spécifications se trouvant dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercices 2017.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Lors de la soumission, le soumissionnaire devra présenter les prix TVAC par séance d'entretien selon le lieu d'intervention et des pièces de rechange.

Le marché sera attribué sur base de la main d'œuvre par an.

En cas de panne, les pièces de rechange seront commandées par l'Autorité Contractante au prix que le prestataire aura proposé dans son offre financière.

4. Allotissement du marché

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

5. Le délai d'exécution

Le délai de prestation est fixé à douze (12) mois, comptés de la date de notification définitive du marché.

L'attributaire devra s'engager à maintenir les prix des services durant toute la période du contrat au prix de son offre initial.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif et les ONG ne sont pas éligibles pour ce marché.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'OBR
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II,
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 02**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) ou en une autre monnaie convertible au taux moyen de la BRB du jour de l'ouverture des offres, non remboursables, versés sur le compte N°1101/001.04 (Sous-compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 11./09./2017 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert N° DNCMP/22./09./2017, à n'ouvrir qu'en séance publique du 11./09./2017 à 10h 30'.**

L'ouverture des offres aura lieu le 11./09./2017 à 10 h 30' dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 1^{ère} étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

Les offres seront paginées, reliées, paraphées et comprendront une table des matières.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de sept cent mille franc burundais (700 000 FBU). La garantie de soumission peut libérée en une autre monnaie convertible au taux moyen de la BRB du jour de l'ouverture des offres, est exigée.

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres.

NB: Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

MA

11. Visite des lieux

Une visite guidée des lieux pour un inventaire des AVR faisant objet du présent marché sera organisée le 11./..../2017 à 9h 00, à partir de l'immeuble VIRAGO situé tout près du Port de Bujumbura.

Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite pourront le faire à leur convenance, guidés par les techniciens de l'OBR s'il le demande au moins cinq jours ouvrables avant l'ouverture des offres.

12. Renseignements

Toute demande de renseignements doit se faire par écrit et parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dix (10) jours ouvrables avant l'ouverture des offres.

13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

*Commissariat des Services Généraux de l'OBR
Immeuble VIRAGO, 3^{me} étage
B.P. 3465 Bujumbura
Tél. 22282146/22282202.*

Fait à Bujumbura, le 24./7./2017

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR**

Frédéric MANIRAMBONA

